

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que cinq points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 30/9/2010 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Le premier point est commun aux groupes MR et LB2000, les quatre suivants émanent de Monsieur Philippe Soutmans, Conseiller Communal ECOLO.

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. Entretien des voiries de l'entité en hydrocarboné pour l'année 2010
2. Rentrées et bâtiments scolaires :
Après nous avoir informé de l'état des inscriptions dans les écoles communales et son impact sur le corps enseignant, le Collège peut-il nous donner l'état d'avancement:
 - des travaux réalisés dans les écoles communales (travaux de réfection, d'isolation, ...) préalablement à la rentrée ?
 - du plan de construction des nouveaux bâtiments dans les 6 implantations ?
 - des modalités de financement des solutions (provisoires et définitives)?
3. Foire aux associations :
 - i. Quelle est finalement la date décidée par le Collège pour cette manifestation ?
 - ii. Le Collège peut-il en rappeler le but et les modalités d'organisation ?
4. Aérodrome de Temploux : Quelles suites le Collège a-t-il données à la décision du Conseil Communal de juin 2009 d'interpeller l'aérodrome de Temploux et les autorités compétentes en concertation avec le Collège de Namur sur les nuisances sonores causées, entre autres, par l'avion Pilatus ?
5. Autoroute des betteraves : Depuis la motion votée en Conseil Communal à l'initiative des groupes Ecolo et PS, quelles furent les actions du Collège auprès des

autorités d'Eghezée et de la Région Wallonne pour détourner le trafic de St
Denis ?

La Bruyère, le 28/9/2010

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE